

## « Tout n'est pas écrit, mais on se prépare et on est prêt à évoluer ! »

Contrôle laitier

Apasec

Publié le: 29 décembre 2005

Page 11

Dans quelques mois, le contrôle de performances sera soumis à appel d'offre, les EDE en perdront le monopole. Les structures se préparent activement à cette évolution. Réaction du président de l'EDE et du Contrôle laitier de l'Ain, Michel Pivard.



Michel Pivard

- Qu'est-ce qui devrait changer dans les mois qui viennent ?

« Pour les Contrôles laitiers existait, depuis la loi de 1966 un monopole qui attribuait le contrôle de performances à l'EDE qui soit l'assurait lui-même, soit déléguait. Dorénavant un appel d'offre obligatoire sera réalisé par l'administration pour agréer les structures sur une base plus large que le département en cas de nombre insuffisant d'éleveurs (il faudra au moins deux mille éleveurs ou trois départements réunis) ; sachant que la loi n'est pas encore définitivement adoptée, et que nous attendons donc des précisions. Nous devrions être fixés entre six mois et un an. »

- Comment vous préparez-vous à ces changements ?

« Nous nous préparons, au niveau des Contrôles laitiers de Rhône-Alpes, à répondre à ces futurs appels d'offres. Dans les faits, il s'agit d'affiner les prestations susceptibles d'être attendues. Aujourd'hui, nous sommes autonomes à 100 % dans chaque département pour décider de ce que l'on fait. Dans l'Ain, huit cents éleveurs adhèrent au Contrôle laitier. L'objectif est d'avoir une bonne coordination d'offre de services entre les départements qui seront amenés à collaborer. La Fidocl (fédération interdépartementale des organismes de Contrôles laitiers) y travaille. Actuellement, il existe encore de grosses différences d'un département à l'autre. »

- Quel est l'intérêt d'une telle réorganisation ... ?

« L'objectif de la loi sur l'élevage est de réduire le nombre de structures, et donc de favoriser des rapprochements ou des fusions de structures départementales. A cela je vois quand même des limites. Dans les zones de faible densité, qui sont géographiquement étendues, il est difficile d'apporter un service de proximité. On a favorisé dans l'Ain des coopérations inter-organisations, que l'on a présentées au niveau régional. C'est aussi une bonne façon d'être performant. Les organisations d'élevage, basées à Ceyzériat, en sont un bon exemple. A travers Sorelva, nous sommes capables d'apporter un service rapport qualité prix équivalent à des grosses structures de l'Ouest de la France.

Au niveau régional, les EDE et la chambre régionale d'agriculture, sont à l'initiative d'une réflexion globale sur l'évolution des structures d'élevage dans la région. Face à la diminution des soutiens publics (offices : - 25 %, baisse des crédits à la génétique, baisse des soutiens à l'identification), et face à la diminution du nombre d'éleveurs, l'objectif est de trouver des moyens pour continuer à assurer les missions les mieux adaptées et les plus efficaces possible. Nous avons donné un nom à cette entité : la conférence régionale de l'élevage qui regroupe : les chambres d'agriculture, EDE, les coopératives d'insémination, les contrôles laitiers, les contrôles de croissance, et les GDS. Tout n'est pas écrit, mais on se prépare et on est prêt à évoluer. »

Patricia Flochon